PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

6 mai 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 6 mai 2025 à 20h heures à l'hôtel de ville sise au 59 rue Principale.

Présences :

▪ Madame Jacinthe Noël	Mairesse
▪ Monsieur Robert Lessard	Conseiller au poste numéro 1
▪ Monsieur Olivier Lamy	Conseiller au poste numéro 2
▪ Vacant	Conseiller au poste numéro 3
▪ Monsieur Martial Lacerte	Conseiller au poste numéro 4
▪ Madame Myriam Poulin	Conseillère au poste numéro 5
▪ Monsieur Claude Beauclair	Conseiller au poste numéro 6

1. Ouverture

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la séance du 8 avril 2025
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 11 et 13 mars et du 8 avril 2025
5. Adoption de la liste de la correspondance des mois de mars et d'avril 2025
6. Cyber-incident : suivi

7. Mandater bureau comptable LTML – reddition de compte TECQ
8. Bilan de qualité de l'eau potable 2023-2024 – offre de service Techni-Consultant
9. Stratégie d'économie d'eau potable - offre de service Techni-Consultant
10. Mise à jour plan d'intervention – offre de service
11. PGA-EAU
12. Travaux zone 1 : Offre de services en ingénierie firme TetraTech
13. Travaux zone 1 : Suivi
14. Glissement de terrain 465 rang Bellechasse – octroi mandat ingénierie
15. Monsieur Bilel Ynineb, urbaniste – conditions de travail
16. Congrès FQM
17. Demande d'aide financière : Proches aidants de la MRC de Maskinongé
18. Journée contre l'homophobie et la transphobie – Drapeau
19. Prévention fraude – Colportage
20. Invitation – Rêvons nos églises, conférence sur la conversion des lieux de culte
21. Circulaire mensuelle
22. Comités - suivi
23. Approbation des comptes soumis
24. Période de questions de l'assistance
25. Félicitations « Bon Coup »
26. MRC de Maskinongé
27. Ponceau cote Bellechasse
28. Ponceaux routes Lachance
29. Ponceau chemin Daniel
30. TECQ
31. Stationnement réservé - handicapé
32. Levée de la séance

78-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Suivi de la séance du 8 avril 2025

Les résolutions ont été exécutées.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du 11 et 13 mars et du 8 avril 2025

79-05-25

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du 11 et 13 mars ainsi que du 8 avril 2025 tels que rédigés, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des dits procès-verbaux ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Adoption de la liste de la correspondance des mois de mars et avril 2025

80-05-25

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'approuver la liste de la correspondance, telle que déposée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Cyber-incident MRC de Maskinongé

Considérant l'opposition de madame la mairesse exprimée par l'exercice de son droit de veto, art 142 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et le refus subséquent du conseil d'adopter la résolution 81-05-25, celle-ci est retirée du procès-verbal.

7. Mandater bureau comptable LTML – reddition de compte TECQ

82-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

De mandater le bureau comptable LTML pour la reddition de compte de la TECQ 2019-2024 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Bilan de qualité de l'eau potable 2023-2024 – offre de service Techni-Consultant

---

83-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'accepter l'offre de service de la firme Techni-Consultant au montant de 862.31$ taxes incluses pour la gestion et la production du bilan de la qualité de l'eau potable 2023-2024 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Stratégie d'économie d'eau potable – offre de service Techni-Consultant

---

84-05-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

D'accepter l'offre de service de la firme Techni-Consultant au montant de 4 593.25 $ taxes incluses pour la gestion, la rédaction et la planification de la stratégie d'économie en eau potable ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Mise à jour plan d'intervention – offre de service

85-05-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

D'accepter l'offre de service de madame Nathalie Sigouin de la firme N Services au montant de 6 495$ avant taxes pour la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PGA-EAU

Considérant que la Municipalité de Saint-Sévère reconnait l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

Considérant que le *Plan de gestion des actifs* (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

Considérant que la *Démarche de gestion des actifs municipaux* offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

En conséquence :

86-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

Que la Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

Que le Conseil municipal approuve le document « *Démarche de gestion des actifs municipaux en eau* » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Travaux zone 1 : Offre de services en ingénierie firme TetraTech

---

87-05-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

D'octroyer un mandat d'une valeur approximative de 15 000$ à la firme TetraTech dans la cadre du dossier du glissement de terrain de la zone 1 ;

Que ce mandat inclut les éléments suivants :

- La préparation d'une directive de changement pour l'entrepreneur
- Une demande d'autorisation à la firme Géocivil pour l'utilisation de leurs plans

- Production d'une estimation des travaux ainsi qu'un rapport d'évènement
- Prise de photos du chantier
- Rencontre de démarrage pour le projet de stabilisation de la zone 1
- Suivi bureau
- Suivi partiel au chantier (20heures par semaine)
- Visites

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Travaux zone 1 - suivi

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, effectue un suivi auprès des membres du conseil municipal en lien avec les travaux à venir au niveau de la zone 1 du glissement de terrain situé devant le 470 rang Bellechasse.

Madame Noël précise que les travaux ne pourront pas débuter avant la fin du dégel et que la firme TetraTech a réussi à obtenir les plans réalisés par la firme Géocivil.

14. Glissement de terrain 465 rang Bellechasse

Considérant que la municipalité de Saint-Sévère a procédé à un appel de propositions sur invitation pour l'octroi d'un mandat professionnel en ingénierie, incluant la préparation des plans, devis et la prestation des services durant les travaux de construction/reconstruction d'une portion du rang Bellechasse ;

Considérant que deux firmes ont soumis une offre dans le cadre de cet appel de propositions, soit :

- *Génicité inc.* pour un montant total de 65 909,42 $, taxes incluses ;
- *Naturive inc.* pour un montant total de 96 045,29 $, taxes incluses ;

Considérant que l'offre déposée par la firme *Naturive inc.* a été rejetée, celle-ci ayant été transmise après l'échéance fixée, ne respectant ainsi pas les critères de recevabilité de l'appel de propositions ;

Considérant que la firme *Génicité inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme, avec une proposition au montant 65 909,42 $, taxes incluses ;

En conséquence :

88-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'octroyer à la firme *Génicité inc.* le mandat de préparation des plans, devis et services professionnels durant la construction/reconstruction d'une portion du rang Bellechasse, pour un montant total de 65 909,42 $, taxes incluses ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. Monsieur Bilel Ynineb, urbaniste – conditions de travail

Considérant que monsieur Bilel Ynineb agit à titre d'urbaniste pour la municipalité de Saint-Sévère dans le cadre d'une entente de services partagés avec les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

Considérant que la municipalité responsable de la gestion administrative de monsieur Bilel Ynineb est la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

Considérant que monsieur Ynineb a adressé certaines demandes à la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé concernant l'actualisation de ses conditions de travail, notamment :

- Le changement de son titre d'emploi de technicien en urbanisme à responsable de l'aménagement et de l'urbanisme ;
- Une bonification de son taux horaire à 30 $/heure et par la suite, une augmentation salariale de 3 % pour 2026 et 2027 ;
- L'acquisition d'un ordinateur portable partagé conjointement par les trois municipalités participantes à l'entente de service ;
- L'augmentation de son nombre d'heures hebdomadaires de 3 heures, soit une heure de plus allouée à chaque municipalité partenaire ;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Sévère est entièrement satisfait du travail de monsieur Bilel Ynineb, et qu'il souhaite maintenir une relation de collaboration à long terme avec lui ;

En conséquence :

89-05-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère accepte l'ensemble des demandes formulées par monsieur Bilel Ynineb, telles que présentées à la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, notamment le changement de titre, l'ajustement salarial, l'achat partagé d'un ordinateur portable, l'ajustement des heures hebdomadaires et la bonification du taux horaire;

Que la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, gestionnaire administrative du dossier, pour mise en application ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16. Congrès FQM

Considérant que madame la mairesse Jacinthe Noël et monsieur le conseiller Robert Lessard sont intéressés à participer au congrès de la FQM pour l'année 2025;

En conséquence :

90-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'inscrire madame la mairesse Jacinthe Noël ainsi que monsieur le conseiller Robert Lessard au congrès de la FQM et de réserver leurs hébergements en conséquence ;

Que la directrice générale de la municipalité, madame Marie-Andrée Cadorette, informe le conseil qu'elle n'a pas encore décidé si elle s'inscrira au congrès de la FQM cette année en raison de l'année électorale et de la nécessité de vérifier si son emploi du temps le permettra ;

Que dans l'éventualité où madame Cadorette décide d'y participer, les frais relatifs à son inscription et à son hébergement soient couverts à même le budget de formation prévu à cet effet ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Demande d'aide financière : Proches aidants de la MRC de Maskinongé

Considérant que l'organisme Proches aidants de la MRC de Maskinongé a récemment rencontré la mairesse, madame Jacinthe Noël, pour lui exposer ses besoins en soutien financier, afin de continuer à offrir leur précieux accompagnement aux proches aidants de la région ;

Considérant que l'aide apportée par cet organisme est cruciale pour de nombreuses familles qui en ont grandement besoin, et que la municipalité souhaite apporter son soutien à cette cause humaine et essentielle ;

En conséquence :

91-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère accepte d'octroyer une aide financière de 100 $ à l'organisme Proches aidants de la MRC de Maskinongé pour soutenir leurs actions ;

Que cette somme soit prélevée sur le budget dons et subventions ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18. Journée contre l'homophobie et la transphobie - Drapeau

CONSIDÉRANT
Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnait qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;
Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence :

92-05-25 Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19. Prévention fraude - Colportage

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil municipal que la Sûreté du Québec a récemment recommandé de limiter les permis de colportage sur le territoire et, si possible, de ne plus en émettre, afin de protéger nos citoyens. Cette mesure fait suite à une augmentation des fraudes de type porte-à-porte qui touchent actuellement la MRC de Maskinongé.

20. Invitation – Rêvons nos églises, conférence sur la conversion des lieux culte

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil qu'une conférence sur l'avenir des églises et la conversion des lieux de culte aura lieu le 29 mai prochain. Elle mentionne qu'il sera important pour plusieurs municipalités de se pencher sur cette question dans un avenir rapproché. Certains membres du conseil manifestent un intérêt pour y assister, et demandent à la directrice générale de confirmer la présence de quatre personnes à cette conférence.

21. Circulaire

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Colportage
- Branches feu de la St-Jean

22. Suivi comités

Considérant que le comité des loisirs de Saint-Sévère prévoit organiser diverses activités communautaires au cours des prochaines semaines, dans le but de dynamiser la vie municipale et de rassembler les citoyennes et citoyens autour d'évènements festifs et accessibles ;

Considérant que monsieur le conseiller Olivier Lamy, représentant du comité des loisirs, présente une demande au conseil municipal pour un appui financier afin de permettre la réalisation de ces activités ;

Considérant que la Fête nationale constitue un moment important pour la communauté et qu'un montant de 1 000 $ est demandé pour permettre son organisation ;

Considérant que le comité des loisirs souhaite également que la municipalité effectue une demande de contribution financière au bureau du député de Maskinongé pour l'achat de fruits et légumes qui seront remis gratuitement à la population dans le cadre de cette célébration ;
Considérant que le comité prévoit également organiser, comme l'an dernier, une sortie au stade des Aigles de Trois-Rivières, activité qui a connu un bon succès auprès des résidents ;

Considérant que le comité demande à ce que la municipalité offre de nouveau un soutien financier de 20 $ par adulte inscrit à cette sortie, jusqu'à un maximum de 50 inscriptions ;

En conséquence :

93-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Saint-Sévère autorise un montant de 1 000 $ pour l'organisation des festivités de la Fête nationale 2025 ;

Que la municipalité effectue une demande de soutien financier auprès du député de Maskinongé pour l'achat de fruits et légumes à distribuer lors de cette fête ;

Que la municipalité accepte de verser un montant de 20 $ par adulte inscrit à l'activité de sortie aux Aigles de Trois-Rivières, jusqu'à un maximum de 50 inscriptions ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23. Approbation des comptes soumis

94-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	49 869.09$
Déboursés directs	87.98$
Salaires période 5 et 6	12 390.04 $
Total	62 347.11 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24. Période de questions

Des citoyens présents dans l'assistance posent des questions aux membres du conseil en lien avec des sujets d'intérêt public.

25. Félicitations « Bons coups »

Les membres du conseil discutent des « Bons coups » qu'ils souhaitent souligner, à savoir :

Ferme Lysem : Félicitations pour les honneurs qui leur reviennent suite à L'Ontario Spring Show.

Passion Lavande : Bravo pour leur implication dans la *campagne Éclat de Rose-Unies pour la cause* en partenariat avec le centre des femmes L'Héritage.

26. MRC de Maskinongé

Monsieur le conseiller Claude Beauclair fait part de ses insatisfactions quant à la manière dont est gérée l'information à la MRC de Maskinongé, notamment en ce qui concerne le dossier des éoliennes. Il exprime son inquiétude face au manque de transparence perçu et souligne que l'information semble parfois être traitée de façon confidentielle ou communiquée de manière incomplète, ce qui nuit à la bonne compréhension des enjeux liés aux différents dossiers.

27. Ponceau cote Bellechasse

Considérant que le ponceau situé dans la côte du rang Bellechasse est d'un âge avancé et que des indices de glissement de terrain ont été observés à sa sortie, ce qui soulève des inquiétudes quant à la sécurité du secteur ;

Considérant que ledit ponceau semble être situé à la limite des territoires de la municipalité de Saint-Sévère et de la municipalité de Charette ;

En conséquence :

95-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-Sévère communique avec la municipalité de Charette afin qu'une vérification conjointe du ponceau situé dans la côte du rang Bellechasse soit effectuée, afin de s'assurer de son état et de sa sécurité ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28. Ponceaux route Lachance

96-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin
Et résolu :

Que le conseil municipal mandate les membres du comité de voirie afin de procéder à des demandes de prix pour les matériaux nécessaires au remplacement des ponceaux prévus au cours de l'année 2025 ;

Que les prix obtenus soient présentés au conseil municipal pour analyse avant toute décision d'achat ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. Ponceau chemin Daniel

Monsieur le conseiller Claude Beauclair fait part de son analyse de la facture relative aux travaux de remplacement du ponceau du chemin Daniel. Après avoir examiné les coûts, il souligne que le montant alloué pour le chargé de projet est élevé. Madame la mairesse, Jacinthe Noël, explique que le chargé de

projet a été particulièrement impliqué dans ce dossier, avec de nombreuses responsabilités tout au long du projet.

Elle ajoute que l'ingénieur de la MRC sera relancé pour obtenir des informations concernant la correction de déficiences à effectuer.

30. TECQ

Madame la Mairesse informe les membres du conseil qu'un montant supplémentaire de 75 000 $ a été alloué à la municipalité dans le cadre de la TECQ 24-28 pour le financement de nos infrastructures.

31. Stationnement réservé - handicapé

Considérant que la municipalité dispose d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées dans le stationnement de l'hôtel de ville, mais qu'aucun stationnement réservé pour ces personnes n'est actuellement prévu ;

En conséquence :

97-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que les membres du conseil municipal décident de faire marquer le sol pour identifier un stationnement réservé aux personnes handicapées ;

Que le marquage du sol pour l'identification d'une place de stationnement réservée soit réalisé en même temps que le lignage des rues ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. Levée de la séance

98-05-25 Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

Que la présente séance soit levée à 21h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____	_____
Jacinthe Noël	Marie-Andrée Cadorette
Mairesse	Directrice générale &
	Greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.